



Règlement Intérieur Et Projet Pédagogique

***Ecole de Sport
Des Avirons***



REGLEMENT INTERIEUR ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS Ecole de Sport des Avirons

PREAMBULE :

Les accueils de loisirs de l'association EDS Avirons accueillent des enfants de 3 à 12 ans domiciliés sur la commune des Avirons ou les villes avoisinantes.

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT DES PARENTS OU DU RESPONSABLE DE L'ENFANT

Le présent règlement est transmis à chaque famille souhaitant l'inscription d'un ou des enfant(s) à l'Ecole de Sport.

L'inscription équivaut à un contrat passé entre la famille et l'organisateur. Les deux parties s'engagent donc à en respecter les termes.

En outre, les familles ou les responsables de l'enfant s'engagent à **respecter et à signer** les dispositions du présent règlement. Dans le cas contraire, l'association serait contrainte de refuser l'inscription de ou des (l') enfant(s).

ARTICLE 2 : PERIODE DE FONCTIONNEMENT ET HORAIRES

L'Ecole de Sport est ouverte **tous les mercredis** en période scolaire de **08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00** ou à la journée avec **possibilité de repas le midi**. (Les enfants peuvent apporter leur repas (pique-nique) froid).

Les mercredis couvrent toute la période scolaire.

L'Ecole de Sport fonctionne également durant **toutes les périodes de vacances scolaires**. Du lundi au vendredi de **8h00 à 12h00 et/ou de 13h30 à 16h00** (possibilité d'option jusqu'à 17h00 à 5€/enfant), avec **possibilité de déjeuner sur place** (le repas étant fournis par un prestataire agréé).

Vacances après 1^{ère} cycle : Du 15 Octobre 2018 au 26 Octobre 2018 (2 semaines).

Vacances Eté austral: Du 2 janvier 2019 au 25 Janvier 2019 (4 semaines).

Vacances après 3^{ème} cycle : Du 11 Mars 2019 au 22 Mars 2019 (2 semaines).

Vacances après 4^{ème} cycle : Du 06 Mai 2019 au 15 Mai 2019 (2 semaines).

Vacances Hiver austral : Du 08 Juillet 2019 au 14 Aout 2019 (6 semaines)

NB : Les deux dernières semaines du mois de Décembre, l'Ecole De Sport ne fonctionne pas. L'Ecole de Sport ne fonctionne pas les jours fériés.

Accueil échelonné

Le matin :

De 8h00 à 9h00 (début des activités), toute arrivée après 9h00 devra être signalée la veille ou le jour même par téléphone (0692 16 19 13).

L'enfant accueilli le matin repartira au plus tard à 12h00.

L'après-midi :

L'accueil est échelonné entre 13h30 et 14h00 (début des activités).

ARTICLE 3 : LIEUX D'ACCUEIL

Plusieurs sites permettent l'accueil des enfants :

- Complexe sportif des Aviron
→ Terrain de foot
→ Plateau polyvalent
→ Salle de danse
→ Salle de combat (dojo)
→ Accès à la piscine municipale
- Parc Animalier Croc Parc Etang Salé les Hauts
- Maison de quartier du Ruisseau

ARTICLE 4 : INSCRIPTION

Les inscriptions peuvent être réalisées tout au long de l'année, soit par mail « eds.avirons@gmail.com » soit par téléphone au **0692 16 19 13**.

Les documents **OBLIGATOIRES** (fiche d'inscription, fiche sanitaire de liaison et licence) à **fournir le premier jour** sont disponibles sur notre site internet « eds.avirons.net »

Une inscription (par mail ou par téléphone) **est nécessaire avant toute fréquentation**.

L'inscription est valable sur l'année scolaire. Les inscriptions seront prises en compte en fonction des capacités d'accueil de la structure. Pour des raisons de réglementation, l'association se doit de respecter scrupuleusement les âges et les capacités.

L'inscription durant les vacances se fait à la journée et/ou à la demi-journée avec un tarif dégressif selon la fréquentation.

Les mercredis en périscolaire, les enfants peuvent être accueillis à la demi-journée ou à la journée complète.

Admissibilité :

- Les enfants malades ou atteints d'un handicap seront accueillis lorsque la maladie ou le handicap ne sera pas incompatible avec la vie en collectivité.
- Les enfants âgés de 3 ans doivent être scolarisés, propres et à jour dans leurs vaccinations.

ARTICLE 5 : LES TARIFS

Les mercredis pendant la période scolaire un système de carte « PASS » est proposé :

TARIFS EDS		
JOURNEE COMPLETE		
CARTE DE 32 J	960 €	30€ / J
CARTE DE 10 J	370 €	37€ / J
PONCTUEL		42€ / J
1/2 JOURNEE		
CARTE DE 32 1/2 J	600 €	18€ / J
CARTE DE 10 1/2 J	250 €	25€ / J
PONCTUEL		30€ / J

Pendant les vacances un tarif à la fréquentation est proposé :

TARIFS	à la journée		à la 1/2 journée		Sorties des Mercredis	Sorties des Mardis et Jeudis	de 16h à 17h	Licence jusu'à Aout 2018
	1 er enf	2ème enf	1 er enf	2 ème enf				
1 jour	36	34	21	20	+ 8	+10	+5	13
2 jours	70	67	42	38				
3 jours	102	97	63	59				
4 jours	132	122	84	82				
5 jours	160	145						

ARTICLE 6 LA RESTAURATION :

Aucun service de restauration n'est assuré durant l'accueil des mercredis en période scolaire.

Toutefois, les enfants ont la possibilité de prendre le repas sur la structure. Dans ce cas, les familles doivent fournir un repas (pique nique) froid.

Le repas devra être mis dans un sac au nom et prénom de l'enfant. Il sera à la charge de la famille de fournir l'assiette et les couverts.

Pendant les vacances scolaires les repas sont fournis (hors jours de sortie) par un prestataire agréé :

- Société QUALICARRY
22 Rue Pierre Brossolette
Atelier D19 97420 Le Port

Le transport est assuré par la société QUALICARRY.

Les régimes alimentaires spécifiques (allergie, religion ...) devront être stipulés lors de l'inscription auprès du coordinateur.

ARTICLE 7 : LE TRANSPORT

Sur l'année, les enfants peuvent être transportés dans des bus :

- Société TRANSPORT MOOLAND
ZI du Bel Air
97450 Saint Louis

Les parents autoriseront les directeurs à les transporter lors de l'inscription.

ARTICLE 8 : LE REMBOURSEMENT

Les cartes « PASS » périscolaire sont NOMINATIVE et ne seront en aucun cas remboursées si toutefois elles n'étaient pas utilisées.

L'absence d'un enfant devra être communiquée à l'association au minimum 12h avant, sinon la carte sera déduite.

Pendant les vacances, le ou les jours d'absence sont reportés ou déduit du reste à payer lorsque l'absence est **prévenue au minimum 12h à l'avance.**

Les familles devront laisser un message sur le répondeur (0692 16 19 13) en précisant les noms, prénoms et coordonnées ainsi que ceux de l'enfant et son accueil.

Le coordinateur recontactera la famille pour fixer les jours de remplacement (suivant les disponibilités) ou déduira ces jours en cas d'impossibilité sur des vacances futures.

Les parents ne signalant pas dans les 24 heures, la non-participation d'un enfant à une sortie et pour lequel l'association a pris des engagements financiers auprès d'un prestataire extérieur devront s'acquitter du montant de la journée en question.

Dans le cas où cette procédure n'est pas respectée, les jours seront définitivement perdus.

ARTICLE 9 : LE RESPECT DES HORAIRES

L'équipe d'animation n'est pas habilitée à assurer l'accueil des enfants en dehors des heures d'ouverture, c'est pourquoi, **il est nécessaire de respecter les horaires.**

En cas d'empêchement ou de contretemps, les parents seront tenus d'appeler le **0692 16 19 13.**

ARTICLE 10 : LA SANTE DES ENFANTS

Les enfants ne peuvent être accueillis à l'Ecole De Sport en cas de fièvre ou de maladies contagieuses (gastroentérite, grippe, etc...). En cas de fièvre, les parents ou responsables sont prévenus et s'engagent à venir récupérer l'enfant dans l'heure qui suit.

Aucun médicament ne sera donné à l'enfant à l'Ecole De Sport sans présentation de l'ordonnance correspondante.

Pour toute allergie, un certificat médical d'un allergologue et un protocole d'accueil individualisé seront demandés à l'inscription.

ARTICLE 11 : LA VIE EN COLLECTIVITE

- Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées avec l'équipe éducative ;
- Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement ;
- Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations ;
- Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation. Si les difficultés de comportement persistent, une exclusion d'abord temporaire, voire définitive après nouvel essai, pourra être décidée par le directeur dans un souci de protection des enfants.

ARTICLE 12 : L'EQUIPEMENT DE L'ENFANT

Merci de prévoir chaque jour pour votre enfant :

- Vêtements adaptés à la pratique du sport de loisir et à la marche.
- Un sac à dos marqué au nom de l'enfant comprenant.
- Un vêtement de pluie (type k-way).
- Une casquette.
- Une grande bouteille d'eau en plastique ou une gourde.
- Crème solaire, lunettes de soleil.
- Enfants de 3 à 6 ans : des affaires de rechange et éventuellement le doudou.

Selon l'activité, du matériel peut être demandé (Affaires de piscine, V.T.T, protections...).

ARTICLE 13 : L'ENCADREMENT

Le personnel de l'association E.D.S Avirons est titulaire de diplômes qualifiants dans le domaine du sport ou en cours de formation (BPJEPS, CQP ou animateurs BAFD/BAFA) et en nombre suffisant selon les textes de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Selon le programme, les intervenants diplômés et agréés encadrent les enfants lors des activités sur site, **ils sont à la fois moniteur et éducateur de leur discipline sportive.**

L'équipe d'animation se compose d'un directeur, d'un coordinateur, d'animateurs et d'intervenants extérieurs diplômés.

Taux d'encadrement :

- 1 animateur pour 8 enfants âgés de moins de 6 ans et 1 pour 5 en piscine.
- 1 animateur pour 12 enfants âgés de plus de 6 ans et 1 pour 8 en piscine.

ARTICLE 14: RESPONSABILITES

- Le directeur est responsable de l'enfant à partir du moment où celui-ci lui est amené par ses parents ou la personne responsable, et jusqu'au moment prévu pour le récupérer.
- L'enfant peut être récupéré avant la fin des activités, la responsabilité incombe alors de fait à la personne (habilitée) venue le chercher. Une décharge doit alors être signée des parents ou de la personne responsable de l'enfant.
- Si un enfant venait à blesser un de ses camarades, ou un membre de l'équipe d'animation, malgré l'encadrement, la responsabilité civile des parents qui couvre l'enfant serait engagée.
- Les bijoux ou objets de valeur (jeux électroniques...) sont interdits. La direction ne sera pas tenue pour responsable en cas de vol, de dégradation ou de perte. Il en va de même pour les vêtements.
- Tout incident ou accident devra être signalé par courrier au directeur.

LE PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique a pour objet de présenter les conceptions et exigences pédagogiques de l'association E.D.S Avirons. Il présente un ensemble d'orientations et de moyens qui guidera les auteurs (équipe d'animation) et feront vivre le centre.

Objectifs sociaux :

L'Ecole de sport est ouverte à tous les enfants sans distinction d'appartenance ethnique, religieuse ou sociale.

L'Ecole de sport doit répondre à l'attente des familles les plus diverses en ayant comme principaux objectifs l'initiation sportive et les loisirs.

Les méthodes d'organisation et les activités sont pensées en fonction d'une animation pour tous.

Objectifs éducatifs :

L'approche sportive se limite à l'éveil, l'initiation et à la découverte, et en aucun cas ne prépare à la compétition. L'objectif étant de stimuler, transmettre le goût du sport et de l'effort, développer l'esprit d'équipe et le respect des autres.

Objectifs opérationnels :

Chaque enfant suit un cycle de séances inscrit dans un projet spécifique ; projet adapté à son âge, ses goûts et éventuellement ses aptitudes. Ce cycle d'apprentissage est supervisé et coordonné par les animateurs. En prenant en compte les attentes et capacités de chaque enfant, en respectant la logique des différentes pratiques physiques et sportives, l'enfant développera sa créativité, sa prise de responsabilité, son autonomie, dans un contexte ludique et dans le respect des besoins et caractéristiques de son âge, tant au niveau physique, que physiologique, psychologique et affectif.

LES ACTIVITES

Le programme des activités est élaboré par le directeur et le coordinateur en fonction du projet pédagogique. Il est diffusé chaque début de cycle. *(En fonction des conditions météorologiques des activités peuvent être annulées et/ou remplacées).*

Les familles seront informées par affichage et par un planning prévisionnel pendant les vacances. Des groupes d'âge, non figés, sont mis en place pour respecter le rythme et les besoins de l'enfant.

Les sorties :

Elles se déroulent le plus souvent le mercredi pour les KIDS (3/7 ans) ainsi que le mardi et le jeudi pour les RIDERS (8/12 ans) et elles sont affichées à l'avance.

Les parents peuvent aussi consulter régulièrement le site internet de l'association ***eds.avirons.net*** afin d'y consulter les plannings des activités et des sorties.

Fait aux Avirons, le 16 Aout 2018

*Equipe pédagogique
Association E.D.S Avirons*

Vous trouverez ci-après le coupon d'acceptation du règlement à compléter et
À retourner au directeur ou coordinateur de l'association.

.....
Ecole De Sport Avirons

Je soussigné(e) Melle/Mme/M.

.....
Représentant légal de ou des enfant(s)

.....
Déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et du projet pédagogique de
l'Ecole de Sport Avirons et m'engage à le respecter et le faire respecter à mon/mes enfant(s).

Fait à

Le

Signature:

